



VISIO DE 2 HEURES GESTION DES PENALITES AVEC UNE ENSEIGNE

A TRAVERS CET ATELIER, NOUS VOUS ACCOMPAGNERONS AFIN DE TRAITER VOS PROBLEMATIQUES PENALITES AVEC VOS CLIENTS DISTRIBUTEURS

LES OBJECTIFS :

- **Encadrer les risques de vraies pénalités** et ne jamais considérer que les pénalités puissent être «automatiques» qualifiables de pratiques abusives
- Acquérir les bons réflexes dans la lecture et **l'analyse des dérives** des clients et mesurer les impacts dans son compte d'exploitation
- S'appuyer sur la **recommandation 19-1 de la CEPC sur les pénalités logistiques**

CONTENU DE L'INTERVENTION : GESTION DES PÉNALITÉS :

- **Pénalités logistiques** imposées par vos clients : retard de livraison, fermeture de code sans prévenir (notion de force majeure et/ou de circonstances exceptionnelles)
- **Ce qu'est une pénalité** et dans quelles conditions est-elle légitime : quelles sont les sources de pénalités au sein de votre entreprise ?
- Son encadrement par **l'idée de normalité ou d'anormalité** du critère de dysfonctionnement pris par le distributeur.
- L'action en cas de déduction d'office

VOTRE CONTACT : Sakina AMRANI - s.amrani@akose.net - : 01 61 38 32 30

*Si vous êtes en situation de handicap ou de santé qui impacte le suivi de la formation :
contacter notre référent par mail : referent-handicap@arkose.net*



290 € HT PAR PARTICIPANT
SUPPORT INCLUS



2021

LE 21 JANVIER
LE 09 FEVRIER
LE 18 FEVRIER
LE 8 AVRIL
LE 8 JUILLET
LE 29 SEPTEMBRE
LE 2 NOVEMBRE



CLASSE VIRTUELLE
DE 2 H 00 DE 9H30 À 11H30

NOTRE CONSULTANTE



Lydie FICHEUX
*Experte en supply Chain
Témoin grande distribution*